

L'an deux mille quatre, le huit juin.. ----

Nous soussigné **BOISSONNADE Alain**, Major, Officier de police judiciaire de la Brigade des Recherches de MONTAUBAN (82).-----

Vu les articles, 16 et 151 à 155 du Code de Procédure Pénale,-----

Rapportons les opérations que nous avons effectuées en exécution de la délégation désignée ci-après.-----

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉLÉGATION		
DATE	NUMÉRO	NOM ET FONCTION DU MAGISTRAT
20/09/01	1/01/27	Mme Joëlle MUNIER-PACHEU, juge d'instruction au T.G.I. de MONTAUBAN (82).
INFORMATION OUVERTE CONTRE		
X		
MIS EN EXAMEN POUR		
<b>HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE ( Alexia PELLO ) BLESSURES INVOLONTAIRES PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE ITT SUPÉRIEURE À 3 MOIS ( FUSERO Lydie ) FRANCHISSEMENT DE LIGNE CONTINUE - DÉPASSEMENT À GAUCHE IRRÉGULIER</b>		
Date de transmission et numéro	Du (grade, nom et fonction)	
24/09/01 N° 545/3CR	Colonel De BOYSERE Philippe Cdt. Le Grpt. de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne.	
MISSION (SI L'ÉNONCÉ EST COURT IL DOIT ÊTRE RECOPIÉ INTÉGRALEMENT SINON INDEXER "X" LA MENTION CI-DESSOUS)		
/XX/ VOIR COMMISSION ROGATOIRE JOINTE.		

--- Nous trouvant à SAINT LYS (31), vu l'urgence, vu la commission rogatoire expresse désignée ci-dessus délivrée en application de l'article 18 alinéa 4, après avoir avisé l'Adjudant-Chef FABRY Commandant la Brigade de SAINT LYS Officier de Police Judiciaire territorialement compétent faisons comparaître devant nous à dix heures, le témoin ci-après nommé et lui donnons connaissance des faits pour lesquels sa déposition est requise. ----

--- Après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, le témoin, entendu, séparément et hors la présence de la personne mise en examen dépose ainsi qu'il suit : ----

---- Je me nomme DEHUE Martine épouse: ANGLARS, je suis née le 21 août 1953 à BEAUVAIS (60), je suis domiciliée 31 470 BRAGAYRAC, je suis sans profession, je suis de nationalité française. ---

"""" Je ne suis ni parente ni alliée ni employée des parties. """"

"""" Je suis divorcée de DUVAL Jean-Claude. """"

"""" Je suis la mère de DUVAL Hervé qui était né le 03 avril 1973 à BEAUVAIS . Mon fils s'est suicidé le jour de son anniversaire à TOULOUSE. Selon la police de TOULOUSE, il s'est jeté du haut de son appartement mais pour moi j'ai des doutes car mon fils ne présentait pas de symptômes d'une personne suicidaire. """"

"""" Hervé vivait avec Peggy CHAUFFOUR et je n'étais pas au courant de leur séparation qui était intervenue un mois avant le drame. Il habitait dans un appartement dans le quartier de Purpan. J'ai appris la séparation de mon fils par un prénommé Alain ou Pascal. """"

→QUESTION : Votre fils avait-il le permis de conduire ? Avait-il une voiture ?----

REPONSE : Hervé n'avait pas le permis de conduire. Il n'avait pas de voiture non plus. ----

QUESTION : Aviez-vous déjà vu votre fils au volant d'une voiture ? ----

REPONSE : Non jamais. Lorsqu'il venait me voir, il était conduit par Peggy qui possédait à un moment donné une FIAT PANDA noire. Après elle a eu une voiture Peugeot 206 de couleur verte. Au mois de juillet ou août je l'ai rencontrée au moment du déménagement des affaires de mon fils. Elle avait une voiture de couleur grise. Elle était en compagnie d'une femme de forte corpulence. """"

"""" Le deux avril deux mille un, dans le courant de la soirée, Peggy a téléphoné à Hervé et ils devaient fêter son anniversaire en fin de semaine. """"

---- Le huit juin deux mille quatre à onze heures. ----

---- Lecture faite par moi de la déposition et des renseignements d'état civil ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher. ----

Le témoin

L'Officier de Police Judiciaire